

## Présentation du dispositif de soutien à la transmission de PME/TPE des métiers d'art, du luxe et du patrimoine

Vous êtes une PME/TPE et vous exercez dans le secteur des **métiers d'art, du luxe et du patrimoine** :

- Préparez la transmission de votre entreprise
- Anticipez la recherche d'un repreneur adapté à votre activité
- Pérennisez vos savoir-faire

La CCIP vous propose un accompagnement spécifique pour vous aider à préparer la **transmission de votre entreprise, en toute confidentialité et neutralité**

En quoi consiste cette aide ?

Elle comporte 2 volets distincts :

- **Un volet 1 (gratuit)** : vous rencontrerez un conseiller spécialisé de la CCIP, qui vous apportera des informations sur la transmission de votre entreprise et/ou recherche de partenaire, réalisera un diagnostic et une estimation de la valeur de votre entreprise.
- **Un volet 2** : le conseiller référent de la CCIP rédigera un dossier de présentation de votre entreprise et engagera avec vous une **recherche active** de repreneurs qualifiés. Ce second volet – optionnel – est facturé forfaitairement 600 euros.

Etes-vous éligible ?

- Votre entreprise compte 3 salariés ou plus (dirigeant compris),
- Vous êtes situé dans Paris ou la petite couronne (92, 93, 94),

et vous remplissez au moins une des conditions ci-après :

- vous mettez en œuvre un savoir-faire rare
- vous relevez de la nomenclature des métiers d'art
- vous travaillez pour des maisons de luxe ou des architectes
- vous bénéficiez déjà du label Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV)

Qui peut vous renseigner ?

Chambre de commerce et d'industrie de Paris  
Branka Berthoumieux  
Service reprise-transmission PME/TPE – 2, rue de Viarmes - 75001 Paris  
Tel : 01 55 65 49 12 – Fax : 01 55 65 49 34 - Mail : bberthoumieux@ccip.fr